

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité – Travail – Progrès

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR PIERRE MABIALA
MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS
ET DE LA PROMOTION DES PEUPLES AUTOCHTONES
A LA 60^{ème} SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE
DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE
ATOMIQUE**

Vienne, Septembre 2016

Excellence Monsieur le Président de la 60^e Conférence générale,

Excellence Monsieur le Directeur Général de l'Agence
International de l'Energie Atomique,

Excellences Mesdames et Messieurs, les Ministres,

Excellences Mesdames et Messieurs, les Ambassadeurs,

Distingués délégués,

Permettez-moi, au nom de son Excellence Monsieur Denis
Sassou N'GUESSO, Président de la République du Congo de vous
transmettre les chaleureuses salutations du peuple congolais,
que j'ai l'insigne honneur de représenter ici.

Je voudrais partager avec vous à l'occasion de ce 60^e anniversaire
de l'AIEA l'espoir d'un monde où l'énergie nucléaire contribuera
d'avantage au bonheur et au progrès de l'humanité.

En 60 ans d'existence, l'Agence Internationale de l'Energie
Atomique a accompli des progrès énormes dans différents
domaines allant de la santé à l'environnement en passant par
l'agriculture et j'en passe que.

Son influence s'est accrue. En témoigne le nombre croissant de
ses membres qui s'élève à 168 aujourd'hui.

A cet égard, nous saluons l'arrivée de trois nouveaux membres :
Sainte-Lucie; Saint-Vincent et les Grenadines; et la Gambie.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est d'un apport inestimable pour la paix, la sécurité mondiale et le développement.

Nous convenons avec le Directeur Général de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique que l'atome pour la paix et le développement doit être l'objectif essentiel pour les années à venir.

Aussi, nous saluons l'accord conclu en décembre 2015 avec l'Iran sur son programme nucléaire qui constitue une avancée significative et une preuve que par la négociation et le dialogue on peut atteindre les meilleurs résultats.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Autant le Congo appuie l'utilisation du nucléaire à des fins pacifiques, autant il s'inquiète du peu de progrès accomplis en matière de désarmement, notamment en ce qui concerne l'universalisation du traité de non-prolifération nucléaire (TNP).

Etat partie au Traité de non-prolifération et au Traité de Pélingaba qui fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires, le Congo réitère son souhait que les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait puissent adhérer au traité de non-prolifération, en vue de réaliser notre rêve partagé d'un monde sans armes nucléaires.

Depuis son adhésion à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique le 15 juillet 2009, la République du Congo a fait de la coopération multilatérale avec l'Agence un axe essentiel en vue du renforcement de ses capacités en matière de mise œuvre des politiques de santé, d'amélioration de la production agricole et de la gestion de l'environnement.

La sûreté et la sécurité nucléaires, étant essentielles pour tous, la République du Congo réitère sa volonté politique ferme et juste quant à l'usage pacifique du nucléaire, à la lutte contre le terrorisme nucléaire, radiologique, environnemental, au maintien et à la protection de l'environnement aquatique, atmosphérique et terrestre contre les effets nocifs des rayonnements ionisants.

C'est ainsi que la constitution congolaise du 25 octobre 2015, prévoit en ses articles 42 et 43 des mesures de gestion et de contrôle des sources radioactives.

Par ailleurs, l'établissement de l'autorité de régulation de radioprotection, de sûreté et sécurité nucléaire dans notre pays est en cours d'exécution.

Son établissement permettra le contrôle des sources et matière nucléaire, afin d'empêcher l'acquisition de celles-ci par des personnes malveillantes, qui en s'en appropriant pourraient fabriquer des bombes dites sales, à savoir: des dispositifs de

dispersion radiologique (RDD), des dispositifs d'exposition radiologique (RED), et des dispositifs nucléaires improvisés (IND). Dans le même élan, la République du Congo maintiendra la culture de la sûreté et sécurité nucléaires; appliquera les bonnes pratiques et mettra en place tout mécanisme pour la mise en œuvre des guides et recommandations de l'Agence. De même elle veillera à la protection physique et à la lutte contre le trafic illicite des sources et matières radioactives et nucléaires au niveau des frontières et sur l'ensemble de son territoire.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A l'instar d'autres Etats Membres, La République du Congo travaille en vue du soutien politique au code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et au guide sur l'importation et l'exportation des sources.

Elle envisage également de mettre en place des tribunaux chargés de connaître les infractions en la matière, afin de juger toute affaire relevant du nucléaire.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La République du Congo accorde une attention soutenue à la coopération technique avec l'Agence.

C'est pourquoi, je sollicite officiellement, que l'Agence Internationale de l'Energie Atomique intègre la République du Congo comme l'un des centres pour l'organisation des ateliers,

réunions, formations au niveau régional et sous régional sur les activités de sûreté et de sécurité nucléaires.

Je suis convaincu que cette 60^{ème} session de la Conférence générale de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, sera un moment fort de recadrage des priorités afin d'envisager un avenir meilleur pour l'ensemble des Etats membres.

Je vous remercie.